Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260330-D2026029SCA-DE

SCAËR SKAER

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Samedi 28 Mars 2026 à 11H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy **FAOUCHER**, Isabelle **TANGUY**, Gaëtan **COSQUER**, Marion **VERNET**, Pierre-Yves **LE FER**, Valérie **GRÉGOIRE EVENNOU**, Cédric **GOUIFFÈS**, Marlène **LEFEVRE**, Benoît **GUEGAN**, Marianne **VOISIN**, Brigitte **FAOUCHER SELLIN**, Pierre Olivier **MOY**, Nadia **BELKALEM**, Pascal **PÉREZ**, Gaëlle **REFFO**, Vincent **HUET**, Ségolène **ERDMANN**, Stéphane **ALLOT**, Sylvie **TROUBOUL**, Arnaud **LE GOFF**, Jean-Yves **LE GOFF**, Sandrine **LIZANT-MALHERE**, Aurélie **KERSULEC**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SÉNÉCHAL**, Jeanine **DANIEL**, Dominique **LE CROM**.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean Pierre **GUILLOU**, Xavier **BONHOMME**, qui ont donné respectivement procuration à Gaëtan **COSQUER**, Jean-Yves **LE GOFF**.

Madame Marianne **VOISIN** a été élue secrétaire.

DEL 28.03.2026 / 2026/029 : DÉLIBÉRATION PROCÉDANT À LA CRÉATION DES POSTES D'AJOINTS :

M. le Maire rappelle que la création du nombre de sièges d'adjoint relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal compte 29 membres.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260330-D2026029SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

Pour : 27

Abstention : 02

DECIDE,

Article n°1 :
D'APPROUVER la création de **7** sièges d'adjoints au maire.

Article N°2 :
D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération,

Article N°3 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

MAIRIE DE SCAER (FINISTÈRE 29390)